

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 25 MARS 2024**

L'an deux mille vingt-quatre à vingt heures et trente minutes, le vingt-cinq mars, le Conseil Municipal de la Commune de GOURIN, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Hervé LE FLOC'H, Maire.

Etaient présents : LE FLOC'H Hervé, HENRY Catherine, BOURLÈS Christophe, LE ROUX Véronique, NÉDÉLEC Rémi, JANNY Patrick, ROYANT Helen, DUFLEIT Anthony, POUPON Marie-Laure, PERON Alan, LE FUR Françoise, LE GOFF Dominique, COUGARD Christelle, LE GRAND Hicham, LE COROLLER Marie-Ange, LE NAOUR Roger, LE GOFF Jeannine, BAUDET Philippe, TROALEN Anne, BOUÉDEC Jean-Michel, ULLIAC Morgane, PERON Matthieu, PICARDA Styren, PHILIPPE Jean-Luc formant la majorité des membres en exercice.

Absents : BOCQUILLON Maud, LE GRAND Mickaël, GOJJARD Laurine.

Procuration(s) : BOCQUILLON Maud à HENRY Catherine, LE GRAND Mickaël à PERON Alan, GOJJARD Laurine à BOURLÈS Christophe.

Au moyen d'un vote à main levée, par 21 voix « POUR » et 6 voix « ABSTENTION », Christophe BOURLÈS a été élu secrétaire de séance

Date de convocation : 14/03/2024
Convocation affichée le : 19/03/2024

Nombre de Conseillers :

En exercice : 27
Présents : 24
Procuration (s) : 3

Reçu en Préfecture de VANNES le 04/04/2024

Publié ou notifié le 08/04/2024

Certifié exécutoire le 08/04/2024

A GOURIN, le 08/04/2024...

Le Maire,
Hervé LE FLOC'H



13- CONVENTION ENTRE LE COLLEGE FRANÇOIS RENE DE CHATEAUBRIAND, LE DEPARTEMENT DU MORBIHAN, LA COMMUNE DE GOURIN ET L'ASSOCIATION AMICALE LAÏQUE DE GOURIN POUR L'UTILISATION DES LOCAUX SCOLAIRES – PERIODE DU 1^{ER} SEPTEMBRE 2023 AU 31 DECEMBRE 2024

Monsieur le Maire sollicite du conseil municipal l'autorisation de signer avec Le collège François René de Chateaubriand, le Département du Morbihan et l'Amicale laïque de Gourin une convention relative à l'utilisation des locaux scolaires (cour, préau, salles du rez-de-chaussée, local de rangement).

Cette convention est conclue pour la période du 1^{er} septembre 2023 au 31 décembre 2024.



Envoyé en préfecture le 04/04/2024

Reçu en préfecture le 04/04/2024

Publié le

ID : 056-215600669-20240325-D2024250313-DE

Département du MORBIHAN

VU la convention, annexée à la présente délibération, entre Le collège François René de Chateaubriand, le Département du Morbihan et l'Amicale laïque de Gourin,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Au moyen d'un vote à main levée et à l'UNANIMITÉ,

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son adjoint délégué en cas d'empêchement, à signer la convention pour la période du 1^{er} septembre 2023 au 31 décembre 2024.

Pour extrait conforme au registre,

A GOURIN, le 25 mars 2024

Le Maire,

Hervé LE FLOC'H.



Le secrétaire de séance,

Christophe BOURLÈS.